

TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER



2012

Audience publique
tenue le jeudi 4 octobre 2012, à 15 heures,
au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg,
sous la présidence de M. Shunji Yanai, Président

AFFAIRE DU NAVIRE « LOUISA »

(Saint-Vincent-et-les Grenadines c. Royaume d'Espagne)

Compte rendu

Présents : M. Shunji Yanai Président
M. Albert J. Hoffmann Vice-Président
MM. Vicente Marotta Rangel
L. Dolliver M. Nelson
P. Chandrasekhara Rao
Joseph Akl
Rüdiger Wolfrum
Tafsir Malick Ndiaye
José Luís Jesus
Jean-Pierre Cot
Anthony Amos Lucky
Stanislaw Pawlak
Helmut Türk
James L. Kateka
Zhiguo Gao
Boualem Bouguetaia
Vladimir Golitsyn
Jin-Hyun Paik
MME Elsa Kelly
MM. David Attard
Markiyan Kulyk juges
M. Philippe Gautier Greffier

Saint-Vincent-et-les Grenadines est représenté par :

Mme Rochelle A. Forde, Kingstown,
M. S. Cass Weiland, Patton Boggs LLP, Dallas, Texas, Etats-Unis,

comme co-agents, conseils et avocats;

et

M. Robert A. Hawkins, Patton Boggs LLP, Dallas, Texas, Etats-Unis,
M. William H. Weiland, Houston, Texas, Etats-Unis,

comme conseils et avocats;

M. Myron H. Nordquist, Center for Oceans Law and Policy, Université de Virginie, Institut de droit, Charlottesville, Virginie, Etats-Unis,

comme avocat;

Mme Dharshini Bandara, Fleet Hamburg LLP, Hambourg, Allemagne,

comme conseil.

Le Royaume d'Espagne est représenté par :

Mme Concepción Escobar Hernández, professeur au Département de droit international de l'Université nationale de téléenseignement (UNED), Espagne,

comme agent, conseil et avocat,

et

M. José Martín y Pérez de Nanclares, chef de la Division de droit international, Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, professeur au Département de droit international de l'Université de Salamanque, Espagne,

M. Mariano J. Aznar Gómez, professeur au Département de droit international de l'Université « Jaume I », Castellón, Espagne,

M. Carlos Jiménez Piernas, professeur au Département de droit international de l'Université de Alcalá de Henares, Espagne,

comme conseils et avocats;

Mme María del Rosario Ojinaga Ruiz, professeur associé au Département de droit international de l'Université de Cantabrie, Espagne,

M. José Lorenzo Outón, conseiller juridique, Ministère des affaires étrangères et de la coopération,

comme conseils;

M. Diego Vázquez Teijeira, conseiller technique à la Direction générale de la politique énergétique et d'exploitation des ressources minérales, Ministère de l'industrie, de l'énergie et du tourisme,

comme conseiller.

1 (L'audience reprend à 15 heures.)

2
3 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Bon après-midi. Nous allons
4 poursuivre l'audition du témoin, Mme Avella.

5
6 Mme Avella, votre déclaration de ce matin reste valable cet après-midi.

7
8 M. Weiland, avant de poursuivre, je voudrais vous dire que les interprètes et
9 sténographes nous ont indiqué avoir eu des difficultés à suivre l'audition du témoin.

10
11 Puis-je donc vous prier, M. Weiland et Mme Avella, de bien vouloir parler plus
12 lentement et de laisser un petit intervalle après la fin de chaque intervention ? Merci
13 de votre coopération.

14
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

16
17 J'en avais parlé avec Mme Avella pendant la pause-déjeuner. Nous allons essayer
18 de faire de notre mieux.

19
20 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Vous pouvez poursuivre.

21
22 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais poursuivre, Monsieur le Président.

23
24 Madame AVELLA, juste avant la pause-déjeuner, vous nous avez dit qu'on vous
25 avait ramenée à la prison de Cadix pour la fin de semaine, les samedi et dimanche 4
26 et 5 février. C'est bien là que nous en étions restés ?

27
28 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

29
30 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pouvez-vous décrire brièvement au
31 Tribunal ce qui vous est arrivé pendant cette fin de semaine ?

32
33 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai dormi, j'ai beaucoup pleuré, j'ai prié ;
34 j'espérais être relâchée le lundi matin.

35
36 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous eu la possibilité pendant la fin
37 de semaine de joindre votre père ?

38
39 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.

40
41 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, j'ai oublié de mentionner votre
42 mère – vous avez essayé de parler à votre mère qui est au Colorado ?

43
44 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, elle vit à Denver.

45
46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Son état médical ajoutait-il à votre
47 malaise, à votre tension, pendant cette épreuve ?

48

1 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ma mère est très malade. Elle a une
2 récurrence de cancer du sein. Elle était soumise à une radiothérapie et un traitement
3 pendant la période où j'étais à l'étranger.
4
5 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous pu lui parler ?
6
7 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai pas pu lui parler.
8
9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous pu avoir le moindre contact
10 pendant le week-end ?
11
12 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non. Dans la cellule, ce n'était pas
13 possible.
14
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous a-t-on laissé sortir de la cellule à un
16 moment ou à un autre ?
17
18 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
19
20 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Aucune promenade n'était prévue ?
21
22 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
23
24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le lundi matin, le 6 février, vous étiez en
25 détention depuis le 1^{er} février, que s'est-il passé concernant la procédure judiciaire ?
26
27 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai été amenée au Tribunal. J'ai été,
28 pendant quelques heures, dans une cellule du Tribunal. Ensuite, on m'a conduite
29 devant le juge. J'ai rencontré mon avocat et un interprète.
30
31 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez rencontré le juge le lundi. Ce
32 juge, M. Diego ALEGRE, travaillait le lundi ?
33
34 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
35
36 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que s'est-il passé dans son bureau ?
37
38 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Mon avocat a demandé que l'on me
39 restitue mon passeport, expliquant que je n'étais là que depuis quelques jours, que
40 je n'étais impliquée dans rien de ce qui s'était produit. Après qu'il a fait sa
41 déclaration, le juge a refusé de me restituer mon passeport. J'ai pu être remise en
42 liberté, mais on ne m'a pas restitué mon passeport.
43
44 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le juge a-t-il expliqué pourquoi on vous
45 avait retiré ce document d'identité, à vous, touriste étrangère ?
46
47 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il ne m'a donné aucune explication.
48
49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous attendiez-vous à cette décision ?
50

1 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
2
3 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quelle était votre situation lorsque vous
4 avez quitté le tribunal le 6 février ? Saviez-vous où aller ?
5
6 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne savais pas où aller, je n'avais que
7 quelques euros dans ma poche, que mon père m'avait donnés avant de partir. Je
8 n'avais rien, pas de téléphone portable, pas de papiers d'identité, rien.
9
10 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Aviez-vous un permis de conduire ?
11
12 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
13
14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Aviez-vous des perspectives d'emploi ?
15
16 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
17
18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Bien que vous ayez été en contact avec
19 des hispanophones, votre espagnol n'était pas au point.
20
21 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
22
23 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, vous ne parliez pas la langue, vous
24 n'aviez aucun endroit où résider et pas de papiers d'identité ?
25
26 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.
27
28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et le juge vous a mise dehors dans cette
29 situation ?
30
31 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
32
33 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'avez-vous fait ?
34
35 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis allée au bureau de mon avocat.
36 Un ami de mon père m'y a retrouvée. Il a trouvé un hôtel pour le soir. Il m'a donné un
37 peu d'argent, et c'était tout.
38
39 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, vous avez pu essayer en quelque
40 sorte d'appeler les Etats-Unis ?
41
42 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, j'ai pu parler avec ma maman, ma
43 sœur et mon frère, au Colorado.
44
45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'étaient devenus les membres
46 d'équipages hongrois ?
47
48 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons retrouvé les deux hongrois
49 après qu'ils ont parlé avec le juge. Je ne les ai pas vus beaucoup après que nous

1 ayons été relâchés de prison. Mais on leur avait donné un peu d'argent et trouvé un
2 hôtel.

3

4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qui a donné l'argent aux hongrois ?

5

6 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : A cette époque, je n'en avais aucune
7 idée. Je pensais que c'était mon père ou le patron de mon père qui avait essayé
8 d'aider.

9

10 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez dit au Tribunal que vous êtes
11 restée un certain temps en Espagne. Est-ce exact ?

12

13 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

14

15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quand vous a-t-on rendu votre passeport
16 ?

17 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Le 9 octobre 2006.

18

19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Dites au Tribunal quelle vie vous avez
20 menée en Espagne, sans travail, sans argent et sans papiers d'identité.

21

22 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'étais très isolée. Mon frère est venu
23 me voir, ma sœur également pour un certain temps. A part cela, j'ai passé beaucoup
24 de temps toute seule.

25

26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous essayé de joindre le
27 Gouvernement des Etats-Unis pour demander de l'aide ?

28

29 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai essayé de le faire. Ma sœur a
30 essayé d'appeler l'ambassade. Je m'y suis rendue personnellement. Ils m'ont dit que
31 comme c'était une question judiciaire, ils ne pouvaient pas faire grand-chose pour
32 moi.

33

34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que MM. Zsolt et Sandor, les deux
35 membres d'équipage hongrois étaient eux aussi dans la même situation ?

36

37 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

38

39 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : L'avocat espagnol vous a indiqué
40 comment et en combien de temps les choses pourraient-elles se résoudre ?

41

42 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il a dit que tout cela allait être réglé en
43 quelques semaines. De quelques semaines, c'est devenu quelques mois. Je le
44 contactais à chaque fin de mois. Il ne cessait de me dire que cela allait durer
45 30 jours de plus, puis 30 jours supplémentaires. En fait, je ne suis pas parvenue à
46 récupérer mon passeport à ce moment là.

47

48 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous n'avons pas beaucoup parlé de
49 votre père depuis votre arrestation si ce n'est un appel concernant l'armoire
50 contenant les armes.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

Que faisait votre père durant cette période ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Mon père essayait de m'aider. Il a essayé de contacter les avocats, de faire pression pour que l'on me rende mon passeport. Il m'a donné son, comment dire ? soutien paternel et m'a envoyé de l'argent.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : A un moment, est-il même venu en Espagne pour essayer de vous aider à sortir du pays ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Expliquez au Tribunal ce qui s'est passé.

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : A un moment, il avait pris des dispositions avec l' avocat. Il a essayé de le contacter. J'ai brièvement parlé avec lui. Je l'ai informé du fait que je ne croyais pas que c'était une bonne idée, car s'il revenait en Espagne, j'étais terrifiée à l'idée qu'il puisse être arrêté lui-même.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Pensez-vous que c'est la raison pour laquelle vous étiez retenue en Espagne ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Je pensais que c'était en partie pour cette raison.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Ils espéraient l'attirer ainsi en Espagne ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Je pense que cela faisait partie de leur raisonnement.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Effectivement, Il est revenu et il a été arrêté. Vous avez raison. Veuillez expliquer aux membres du Tribunal ce qui s'est passé lorsqu'il est revenu ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Mon papa est revenu et a essayé de m'aider pour me sortir de cette situation. Son avocat m'a dit qu'il essayait de retourner aux Etats-Unis pour continuer de me sortir de ce mauvais pas. C'est à ce moment-là qu'il a été arrêté.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Vous a-t-il vu lorsqu'il était en Espagne, à son retour?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Non. Je lui ai dit que je pensais que la garde civile me suivait. Quand mon frère est venu me voir, nous étions dans un restaurant et j'ai reconnu un des officiers qui était dans ce même restaurant. Lorsque je l'ai vu et reconnu, il est parti très rapidement. J'ai pensé qu'en fait nous étions suivis, je pensais qu'on me surveillait, et je l'ai dit à mon père.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez dit cela à votre père ?

1
2 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
3
4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Si votre père était arrêté, il ne serait pas
5 en mesure de vous aider.
6
7 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Exact.
8
9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Selon ce que vous savez, il a été arrêté
10 sur une sorte de mandat à Lisbonne ?
11
12 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
13
14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Votre père nous dira ce qui s'est passé et
15 je ne vais donc pas approfondir ce sujet avec vous, mais vous avez indiqué qu'un
16 autre avocat était alors intervenu ?
17
18 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, à ce moment-là, un autre avocat a
19 pris contact avec moi. Il venait de Madrid. Il est venu me voir avec son épouse à El
20 Puerto, où je résidais. Nous avons dîné ensemble. Il m'a informée de ce qui était
21 arrivé à mon père. Il m'a aussi dit qu'étant donné qu'ils avaient arrêté mon père, il
22 était certain que mon passeport serait restitué.
23
24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quand cela s'est-il passé ?
25
26 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : En mai 2006.
27
28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez récupéré votre passeport au
29 mois d'octobre ?
30
31 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.
32
33 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Votre père a été arrêté et placé en
34 détention en mai 2006. Vous viviez sans beaucoup de moyens ?
35
36 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je vivais avec très peu.
37
38 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'en était-il de l'argent dont vous
39 disposiez ? Venait-il du propriétaire du navire ?
40
41 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je recevais un paquet Fedex avec
42 des euros parce que je ne pouvais pas aller à Western Union, ou dans une banque
43 car je n'avais aucun document d'identité. On ne pouvait m'envoyer que de l'argent
44 en espèce.. Je ne pouvais pas déposer de caution pour un appartement, c'est
45 pourquoi je devais être aidée par d'autres personnes.
46
47 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le propriétaire du navire vous a envoyé
48 de l'argent. A-t-il également envoyé de l'argent aux hongrois ?
49
50 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : C'est l'armateur qui avait recruté ces
2 Hongrois et non le propriétaire du navire ?
3
4 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suppose que oui. Je ne sais pas.
5
6
7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : En octobre, vous avez été en mesure de
8 récupérer votre passeport. Est-ce qu'on vous a donné une explication sur la raison
9 pour laquelle on vous a remis votre passeport ?
10
11 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis juste entrée au Tribunal avec
12 mon avocat. Je n'ai rencontré personne, et un secrétaire m'a fait signer un papier et
13 m'a restitué mon passeport.
14
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : C'était en octobre.
16
17 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Le 9 octobre.
18
19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et quand avez-vous quitté l'Espagne ?
20
21 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : j'ai quitté l'Espagne le 10 octobre.
22
23 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Y avait-il d'autres restrictions qui vous ont
24 été imposées en Espagne alors que vous étiez sans votre passeport ? Y avait-il un
25 contrôle judiciaire ?
26
27 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je devais subir ce contrôle judiciaire
28 tous les 15 jours.
29
30 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Comment est-ce que cela fonctionnait ?
31 Est-ce que vous deviez aller au tribunal ?
32
33 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je devais aller en personne au
34 tribunal et il y avait un fonctionnaire, peut-être un officier de probation, qui devait
35 signer un papier pour indiquer que je m'étais bien présentée.
36
37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez dit que vous avez passé un
38 peu de temps à Madrid.
39
40 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, l'avocat de mon père et son épouse
41 m'ont invitée à Madrid pour passer un peu de temps chez eux et Juan a eu la
42 gentillesse de m'accompagner au tribunal à Madrid pour le contrôle judiciaire.
43
44 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) :· Vous pouviez donc vous soumettre au
45 contrôle judiciaire quand vous séjourniez à Madrid ?
46
47 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
48

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je voulais vous demander quelles sont
2 les conséquences de ce séjour imposé en Espagne. Qu'est-ce qui s'est passé en ce
3 qui concerne votre travail, que vous aviez quitté pour deux semaines de vacances ?
4

5 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai perdu mes deux emplois, j'ai perdu
6 mes crédits d'étude à l'université ; j'ai dû arrêter mes études et j'ai été poursuivie en
7 justice par ma colocataire pour non-paiement de loyer et rupture du bail.
8

9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc vous avez eu de gros ennuis : vous
10 êtes partie pour quelques jours de vacances et vous n'êtes pas revenue, donc le
11 loyer n'a pas été payé. Elle vous a poursuivie parce que vous n'avez pas payé votre
12 part du loyer ?
13

14 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : -Oui. Lorsque je suis revenue aux Etats-
15 Unis, des poursuites avaient été engagées contre moi.
16

17 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez été renvoyée de votre travail ?
18

19 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : -Oui, j'ai été renvoyée de mes deux
20 emplois.
21

22 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Où êtes-vous allée vivre quand vous êtes
23 rentrée ?
24

25 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis allée habiter chez ma mère.
26

27 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous avez pu réintégrer
28 l'université ?
29

30 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non. On était en octobre, en plein milieu
31 du semestre. J'ai dû attendre le semestre suivant, le printemps suivant, pour
32 recommencer tous les cours que j'avais ratés.
33

34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Madame Avella, compte tenu de ce que
35 vous nous avez dit, est-ce que vous pensez que vous avez droit à une
36 indemnisation, à une réparation pour ce qui vous est arrivé ?
37

38 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je le pense.
39

40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous pensez que le
41 Gouvernement espagnol est responsable de ce qui vous est arrivé ?
42

43 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
44

45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous avez été inculpée de
46 quoi que ce soit ?
47

48 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pas à ma connaissance et maintenant
49 encore, je ne sais même pas quelles étaient les charges qui pesaient contre moi. On
50 ne m'a jamais donné aucune explication.

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai plus de questions, Monsieur le
2 Président.

3
4 **LE-PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Compte tenu du Règlement du
5 Tribunal, un témoin de l'une des parties peut également être contre-interrogé par
6 l'autre partie. Je demande à l'agent de l'Espagne si le défendeur souhaite procéder à
7 un contre-interrogatoire.

8
9 (*Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ acquiesce.*)

10
11 Je donne donc la parole à l'agent de l'Espagne pour procéder au contre-
12 interrogatoire.

13
14 **Contre-interrogatoire de Mme AVELLA par le défendeur**

15
16 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci, Monsieur le Président. J'espère que
17 maintenant vous pourrez suivre l'interprétation, Madame. Je parlerai très lentement
18 pour faciliter l'interprétation et que vous puissiez être sûre que vous avez bien
19 compris tout ce que je vais dire et pour vous faciliter votre témoignage.

20
21 Avant de commencer mon contre-interrogatoire, j'aimerais très sincèrement vous
22 remercier de votre témoignage. Je veux vous remercier pour être venue ici depuis
23 les Etats-Unis, vous avez pris du temps pour venir devant ce Tribunal, tenant
24 compte qu'il y a des éléments dans la procédure qui, d'après la Partie
25 demanderesse, Saint-Vincent-et-Les Grenadines, sont en relation avec votre
26 détention à Cadix. Alors je vous remercie très sincèrement et surtout, je vous
27 remercie parce que vous avez accepté l'énorme responsabilité prise par tout témoin
28 et par tout expert de prêter témoignage ou de faire des déclarations sous serment,
29 tenant compte du fait que dans les Etats démocratiques, le serment devant un
30 tribunal est quelque chose de très important, de très sérieux et que, bien sûr, prêter
31 serment devant un tribunal en Espagne comme aux Etats-Unis est tellement
32 important que je suis sûre que vous connaissez très bien cela. Alors, je vous
33 remercie très sincèrement d'avoir pris la décision de venir ici et d'être consciente que
34 vous êtes sous serment.

35
36 Je vais essayer de vous poser certaines questions qui sont en relation avec
37 l'interrogatoire qui a été déjà fait par M. Weiland. Est-ce que vous pouvez nous dire
38 quel est le jour de votre arrivée à Cadix ?

39
40 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis arrivée fin janvier. Je ne me
41 souviens pas de la date précise. Je pense que c'était le 29 ou le 30... non, le 27 ou
42 le 28 janvier ou le 25, je ne me souviens pas de la date précise, mais c'était la
43 dernière semaine de janvier.

44
45 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous ne vous rappelez pas la date exacte, mais,
46 approximativement, vous diriez que vous êtes arrivée à quelle date ?

47
48 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je dirais le 26, 25 ou 26 janvier, une
49 date de cet ordre..

50

1 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous êtes arrivée à Cadix pour rencontrer votre
2 père. J'imagine qu'il y avait longtemps que vous ne l'aviez pas rencontré car il était
3 en Espagne. J'imagine aussi que vous avez été choquée par le fait qu'il a dû quitter
4 l'Espagne tout de suite, et pas seulement choquée, j'imagine ; j'essaie de me mettre
5 à votre place, peut-être même déçue de ne pas pouvoir partager avec votre père
6 votre séjour en Espagne. C'est cela ?

7

8 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, j'étais très déçue en effet.

9

10 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Alors le fait que votre père est parti pour les Etats-
11 Unis, ce n'est pas seulement lié au fait que votre grand-mère est tombée malade ?

12

13 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, sans doute.

14

15 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Votre grand-mère est tombée malade.

16

17 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Comme je l'ai dit tout à l'heure, ma
18 grand-mère est tombée malade. Il est rentré pour s'occuper d'elle et il m'a dit qu'il
19 avait d'autres choses dont il devait s'occuper pendant qu'il était là-bas.

20

21 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Lors de l'interrogatoire, vous avez fait une
22 déclaration devant les autorités espagnoles, les avez-vous informées du fait que
23 votre père était parti parce que votre grand-mère est tombée malade ?

24

25 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne m'en souviens pas. Je ne sais
26 plus ce que j'ai dit.

27

28 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci beaucoup, Madame. Vous êtes arrivée à la
29 date que vous avez signalée d'une façon pas tellement claire, pas tellement précise.
30 Quand votre père est-il parti pour les États-Unis ?

31

32 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Deux ou trois jours après mon arrivée.

33

34 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Est-ce que votre père vous a laissé entre les
35 mains d'une personne de confiance en Espagne qui devait s'occuper de vous, en
36 tenant surtout compte du fait que c'était la première fois que vous étiez en Espagne,
37 que vous n'aviez quitté les Etats-Unis qu'une seule fois ? Vous avez dit, si je me
38 souviens bien de votre déclaration préalable, que vous avez passé un mois en
39 Suède quand vous étiez âgée de 14 ans ou quelque chose comme cela. Donc, vous
40 ne connaissiez pas du tout l'espagnol et votre père était obligé de quitter subitement
41 le pays ? Vous a-t-il laissée entre les mains de quelqu'un de confiance ?

42

43 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Mon père est parti en me laissant aux
44 bons soins des deux membres de l'équipage hongrois - Alex était un homme
45 charmant, très paternel envers moi – et Anna, cette amie qui parlait espagnol et qui
46 avait quelques années de plus que moi. Il lui a demandé de s'occuper de moi.

47

48 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : D'accord. Vous nous avez dit, si je me souviens
49 bien, que les membres de l'équipage de nationalité hongroise ne parlaient pas du
50 tout espagnol. Comment pouvaient-ils vous aider pour votre séjour sur le territoire de

1 l'Espagne, pour vous aider à organiser vos cours de langue espagnole, etc., chez
2 nous ?

3
4 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, ils ne devaient pas s'occuper
5 d'organiser mes cours d'espagnol. Ces cours avaient déjà été organisés pour moi.
6 Anna, comme je vous l'ai dit, parlait fort bien l'espagnol. Elle pouvait me voir tous les
7 matins et m'aider à rentrer de mes cours d'espagnol si Alex ne pouvait pas venir me
8 chercher. Alex était là pour me conduire aux cours, me ramener des cours et me
9 cuisiner mes repas du soir également.

10
11 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : D'accord. Alors, quelle était votre relation avec
12 Mme Anna ? Excusez-moi, je ne prononce pas bien le nom de famille. Je dirai
13 simplement Anna pour faciliter les choses.

14
15 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je venais de la rencontrer juste avant
16 que mon père ne parte. C'était juste une fille sympa, qui parlait fort bien l'espagnol.
17 Elle vivait à El Puerto depuis quelque temps. Elle connaissait la ville et avait
18 quelques amis là-bas. Elle m'a amenée dans des bars, des restaurants au cours de
19 cette période.

20
21 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Où avez-vous fait la connaissance d'Anna ?

22
23 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que je l'ai rencontrée juste
24 après m'être inscrite à mes cours d'espagnol, sans doute le lendemain de mon
25 arrivée. Je ne me souviens pas d'une date précise, un ou deux jours après mon
26 arrivée disons.

27
28 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous venez de nous dire que votre père est allé
29 vous chercher à l'aéroport, à Jerez, l'aéroport le plus proche de Cadix. Je
30 comprends très bien qu'il est allé vous chercher, mais après, qu'avez-vous fait ce
31 jour-là ?

32
33 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes rentrés au bateau. J'ai
34 déposé ma valise. On a passé un peu de temps avec Alex et Zsolt, on est allé
35 m'inscrire à mon cours d'espagnol. On a mangé, dîné. Je crois avoir rencontré Anna
36 ce soir-là, au dîner. Je crois que c'est le premier ou le deuxième soir que j'ai
37 rencontré Anna, pour dîner avec elle et mon père.

38
39 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Et à partir de ce moment-là, Anna est devenue
40 votre point de contact en Espagne. Est-ce cela ou je me trompe ?

41
42 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, oui, c'est cela.

43
44 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Au moment où M. Weiland vous a posé la question
45 sur votre déposition, votre témoignage devant le juge national, vous avez dit que
46 Mme Anna vous avait porté assistance, en tant qu'interprète, devant le juge national.
47 Vous venez de le dire. Si je ne me trompe pas, mais je peux me tromper,
48 Monsieur le Président, et je parle sous votre haute autorité, bien sûr, vous avez dit
49 que vous aviez fait la connaissance de Mme Anna ce jour-là ? C'est-à-dire au moins
50 10 jours après la date de votre arrivée, si je fais un calcul, proche de la date de

1 l'arrivée et de la date où s'est produite l'entrée du « Louisa », la date à laquelle vous
2 avez été détenue par la Guardia Civil, etc.

3

4 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne l'ai pas rencontrée... elle n'a pas
5 été mon interprète auprès du juge. On m'a fourni un interprète pour parler au juge.
6 J'ai rencontré Anna... Anna m'a aidée à interpréter lorsque la Guardia Civil est
7 montée à bord du navire, après sa saisie.

8

9 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Peut-être est-ce là mon erreur. Vous avez dit
10 qu'elle a été votre interprète au moment où vous aviez prêté déclaration devant la
11 Guardia Civil et que c'est à ce moment que vous avez fait la connaissance de
12 Mme Anna.

13

14 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, non. Je l'avais rencontrée avant
15 cela.

16

17 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : C'était une personne que vous connaissiez bien,
18 qui était la personne de confiance de votre père lors de votre séjour en Espagne ?

19

20 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne vous comprends pas, je ne suis
21 pas votre question, excusez-moi.

22

23 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Je répète. J'essaie de le présenter de façon plus
24 facile pour que vous puissiez le comprendre. Vous avez fait la connaissance d'Anna
25 tout de suite quand vous êtes arrivée en Espagne, à Cadix. Après ce moment, elle
26 est devenue une personne de confiance pour vous, qui a été en charge de votre
27 séjour en Espagne, de votre présence en Espagne, surtout après le départ de votre
28 père d'Espagne. Est-ce cela ?

29

30 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, oui, là, c'est juste.

31

32 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci, Madame. Pourriez-vous nous dire où vous
33 avez été logée dans Cadix jusqu'au moment où le juge compétent a ordonné
34 l'immobilisation du bateau « Louisa » ? Quel a été votre logement à Cadix jusqu'au
35 moment où le bateau « Louisa » a été immobilisée ?

36

37 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai logé à bord du « Louisa », avant qu'il
38 ne soit saisi.

39

40 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Etes-vous sûre d'avoir toujours séjourné à bord du
41 « Louisa » jusqu'au moment où le bateau a été saisi ? Pouvez-vous le confirmer ?

42

43 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet, c'est exact.

44

45 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous souvenez-vous si, dans les déclarations que
46 vous avez faites en Espagne, vous avez affirmé que vous ne séjourniez pas dans le
47 « Louisa », mais chez Mme Anna, avec l'adresse 80 porte de Santa María, Cadix, et
48 que dans le bateau, vous n'aviez fait que laisser vos bagages et toutes vos affaires ?

49

50 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : La Guardia Civil me demandait une

1 adresse. Je ne connaissais pas l'adresse du « Louisa ». C'était un navire. Je n'avais
2 pas d'adresse à leur donner. Alors Anna a donné la sienne comme adresse locale
3 de contact. Moi, j'ai peut-être logé chez elle une seule fois, à titre d'amie, mais je
4 logeais essentiellement à bord du « Louisa ».

5
6 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous êtes sûre que la Guardia Civil vous a
7 demandé tout simplement une adresse pour la communication ou que la Guardia
8 Civil vous a demandé où vous habitiez ?

9
10 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils m'ont demandé si je séjournais sur le
11 bateau. J'ai dit « oui ». Et qu'une autre fois, j'avais logé chez Anna une nuit ; je crois
12 n'avoir logé qu'une nuit chez elle.

13
14 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous en êtes sûre ? Vous pouvez le confirmer
15 devant le Tribunal ?

16
17 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je ne me rappelle pas exactement
18 ce que j'ai dit à la Guardia Civil.

19
20 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : En tout cas, vous avez fait une déclaration devant
21 la Guardia Civil. Vous avez été soutenue par un avocat. Je reviendrai plus tard sur
22 cela. Vous avez signé l'acte du témoignage. Vous ne pouvez pas vous rappeler ce
23 que vous avez dit exactement à la Guardia Civil ?

24
25 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Mon avocat n'était jamais là quand la
26 Guardia Civil m'interrogeait. Donc, ce n'est pas exact. Je n'ai jamais été interrogée
27 par la Guardia Civil en présence de mon avocat.

28
29 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Etes-vous sûre de ce que vous venez de dire ?

30
31 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne me souviens pas, c'était il y a si
32 longtemps.

33
34 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : En tout cas, avez-vous eu un avocat avec vous
35 lors de la deuxième déclaration devant le juge ?

36
37 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai fait qu'une déclaration devant le
38 juge. Et là, oui, mon avocat était présent.

39
40 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Pouvez-vous vous rappeler ce que vous avez dit à
41 l'occasion de votre déclaration et de votre témoignage devant le juge ?

42
43 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, non je ne me souviens pas
44 exactement de ce que j'ai dit, j'étais très troublée. Je ne me souviens plus de ce que
45 j'ai dit.

46
47 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Je vous comprends. Merci. Laissez-moi vous
48 poser une autre question. Puis je reviendrai sur la période de détention, etc. Vous
49 nous avez dit d'abord que votre père était ingénieur, mécanicien. Pouvez-vous nous
50 dire exactement quelle était la profession de votre père, à l'époque bien sûr ?

1
2 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je crois qu'il était mécanicien. Il était
3 donc à bord du navire pour des questions de mécanique. Je n'ai jamais vraiment
4 discuté avec lui des détails de sa profession.
5
6 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Bien. C'est ce que vous avez déclaré devant la
7 Guardia Civil ?
8
9 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais plus ce que j'ai dit à la
10 Guardia Civil. Ils étaient extrêmement intimidants et très nombreux. Je ne me
11 rappelle pas ce que je leur ai dit.
12
13 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : C'est dommage, car votre témoignage serait très
14 intéressant et très important pour le Tribunal si vous pouviez vous souvenir de ce
15 que vous avez fait et dit dans le processus à Cadix. Mais je laisse cela. Pourriez-
16 vous nous dire quelle était, si vous en aviez connaissance, la relation entre votre
17 père et M. Foster, et comment votre père a fait la connaissance de M. Foster, ou au
18 contraire, comment M. Foster a fait la connaissance de votre père ?
19
20 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Mon père a fait la connaissance de
21 M. FOSTER alors que j'avais déjà quitté la maison, j'étais partie à Denver et mon
22 père était parti au Texas. C'est là qu'il a rencontré M. Foster et qu'il a travaillé pour
23 lui. Je ne sais pas exactement ce qu'il faisait pour lui.
24
25 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous ne savez pas comment a commencé la
26 relation entre votre père et M. Foster ?
27
28 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Mon père travaillait dans le bâtiment à
29 Steamboat. Je crois qu'il a continué au Texas, c'est comme cela qu'ils se sont
30 connus. Je crois qu'il a travaillé sur le chantier d'une maison pour M. Foster.
31
32 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous souvenez-vous avoir déclaré cela devant les
33 autorités espagnoles ?
34
35 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Peut-être. Je ne sais plus.
36
37 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci. Mais j'ai un petit doute. Pour être sûre de ce
38 que vous venez de déclarer : votre père était ingénieur, votre père était mécanicien,
39 votre père travaillait sur les bateaux ou votre père était constructeur ? Son travail
40 principal était la construction de bâtiments et est-ce à ce titre qu'il est entré en
41 contact avec M. Foster ?
42
43 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je suis désolée, mais je ne suis pas
44 sûre de bien comprendre quelle est votre question.
45
46 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous avez dit que votre père était ingénieur. Vous
47 avez dit que votre père était mécanicien – je n'ai pas de doute sur ce point.. Vous
48 l'avez dit. Maintenant, vous venez d'indiquer que votre père était aussi constructeur
49 de bâtiments et qu'il avait bâti même une maison pour M. Foster ; que c'est lors de la
50 construction de ce bâtiment, de cette maison pour M. Foster, qu'ils sont entrés en

1 contact. Ma question est la suivante : quelle est l'activité de votre père ? Il était
2 constructeur, ingénieur, mécanicien ? Que faisait-il dans le bateau « Louisa » ?
3

4 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : A l'époque où il était à Steamboat, il était
5 dans le bâtiment. Avant, il construisait des bateaux en Floride, là où nous habitons
6 avant de déménager et de nous installer à Steamboat. Il est qualifié dans de
7 nombreux domaines, donc oui, en gros, il fait ces trois métiers. A Steamboat, il était
8 dans le bâtiment.
9

10 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous rappelez-vous si vous avez dit quelque
11 chose à cet égard à Cadix ?
12

13 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils n'ont jamais ... Ils m'ont demandé où
14 était mon père, mais je ne crois pas qu'ils m'ont demandé quelle était sa profession.
15 Je ne me souviens pas que cette question ait été posée par la Guardia Civil.
16

17 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Prenez votre temps, prenez votre temps. Pouvez-
18 vous vous souvenir si vous avez fait une déclaration, si on vous a posé des
19 questions à cet égard ou si jamais vous avez fait une déclaration à cet égard.
20 Prenez votre temps, nous ne sommes pas pressés.
21

22 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : A l'époque, ils m'ont posé beaucoup de
23 questions sur des choses dont je n'avais pas la moindre idée. Comme le montre
24 mon passeport et comme je l'ai dit, je n'étais là que depuis quelques jours. Je ne
25 savais pas pourquoi ils me posaient toutes ces questions. Ils étaient très durs avec
26 moi, très intimidants et, vraiment, je ne me souviens pas exactement quelles sont les
27 questions qui m'ont été posées. Je suis désolée.
28

29 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous venez de dire que vous étiez tellement
30 nerveuse, tellement soucieuse, je ne veux pas me tromper mais vous avez même
31 dit, dans votre déclaration préalable, que vous étiez dans une situation d'hystérie à
32 cause de votre détention et de la situation dans laquelle vous étiez à Cadix. Je peux
33 comprendre qu'une jeune fille qui est en dehors de son pays, qui est détenue dans le
34 cadre d'une procédure pénale, peut être en situation de nervosité. C'est normal.
35 Pouvez-vous me dire quelque chose ? Pensez-vous qu'un citoyen espagnol, à
36 20 ans, à peu près le même âge que vous aviez au moment de votre détention à
37 Cadix, serait dans les mêmes conditions de... Comment dire ?... Ne serait pas sûr...,
38 se considérerait pressé. Se considérerait dans une situation d'insécurité, si vous me
39 permettez de le dire, si le FBI le détenait à Denver par exemple?
40

41 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ok.
42

43 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous voulez que je répète ou vous avez compris ?
44

45 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que je peux imaginer une
46 personne dans une situation similaire ? Si c'est le sens de votre question, oui.
47

48 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Serait-il dans la même situation s'il se trouvait à
49 Denver, au Bureau fédéral d'investigation et que le FBI délivrait un acte de détention
50 et commençait une procédure ?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Cela ne serait pas la même situation. On ne m'a pas proposé les services d'un avocat ni la possibilité d'appeler quelqu'un. Rien de ce genre ! On ne m'a lu aucun des chefs d'accusation à mon encontre. Non, cela ne se passerait pas comme cela aux Etats-Unis avec le FBI.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Pour vous, la situation serait tout à fait différente ? Une espagnole se rend aux Etats-Unis, elle est détenue par le FBI, et elle ne sera pas en situation d'insécurité ni d'incertitude ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je suppose qu'elle se sentirait dans une situation d'insécurité, mais elle n'aurait pas été traitée comme je l'ai été par la Guardia Civil. Ce seraient sans doute les mêmes émotions qu'elle ressentirait, mais je ne pense pas que le FBI aurait agi comme l'a fait la Guardia Civil.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Pensez-vous que l'autorité policière qui, en Espagne, a la compétence pour exercer les fonctions de police judiciaire, qui est toujours chargée des enquêtes de détention des personnes, de contrôle des frontières, de contrôle des immigrants, etc. Pensez-vous que la Guardia Civil n'a pas un niveau suffisant pour être considérée comme une institution d'investigation semblable à ce que pourrait être le FBI ? La situation serait pire ? N'a-t-elle pas la capacité, les instruments pour réagir ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais pas.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Excusez-moi, Monsieur le Président. Je dois opposer une objection à des questions qui dépassent manifestement les compétences du témoin. Rien ne permet de supposer qu'elle connaisse les pratiques du FBI. Rien ne permet de supposer qu'elle connaisse autre chose des pratiques de la Guardia Civil que ce qu'elle a vécu. Je m'oppose aussi à cette question, parce que c'est une question triple, complexe et complètement injuste et incompréhensible.

LE PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je demander à l'agent de l'Espagne de reformuler sa question.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Bien, Monsieur le Président. Je vais reformuler la question, si vous me le permettez. Mais en tout cas, ce n'est pas moi qui ai posé la question de la relation et la comparaison entre la Guardia Civil et le Bureau fédéral d'investigation aux Etats-Unis. Cela a été le témoin elle-même. Je m'y réfère. Je vais reformuler la question. Pourriez-vous me répondre tout simplement ? Pensez-vous, Madame, que d'après votre connaissance, votre expérience, je n'appelle pas une réponse d'un technicien, parce que vous êtes ici en tant que témoin. C'est pour dire les faits et ce que vous pensez des faits. C'est ce que je veux vous poser. C'est pourquoi vous êtes ici. Pensez-vous, Madame, qu'un citoyen espagnol dans les mêmes conditions, qui est détenu à Denver par le FBI aurait plus de droits pour garantir sa liberté et sa sécurité qu'un citoyen des Etats-Unis chez nous, d'après l'activité de la Guardia Civil ? C'est une question.

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Merci. Vous avez fait, pendant votre déclaration préalable, référence à plusieurs reprises au fait que vous aviez des problèmes à pouvoir comprendre, à pouvoir communiquer avec la Guardia Civil, avec les personnes qui étaient entrées en contact avec vous pendant et après la détention, car personne ne connaissait l'anglais ou parlait un anglais un peu, j'essaie de me rappeler ce que vous avez dit, « broken English ». Pouvez-vous le confirmer ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, oui. Ils parlaient un anglais très rudimentaire. La Guardia Civil parlait à peine l'anglais. Les messieurs de Madrid en costume parlaient un peu l'anglais, pas très bien, mais quand même un peu.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Merci. Je reviendrai après sur le fait de l'interprète. Mais je vais vous poser une question. Je peux comprendre que du fait que l'anglais est votre langue maternelle, vous aviez des difficultés à communiquer en Espagne avec des personnes qui parlent notre langue. Cette situation serait-elle différente pour un espagnol détenu aux Etats-Unis, et qui ne parlerait que l'espagnol ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais pas. Je pense que non.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Vous ne le savez pas mais vous pensez que non ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Je suppose qu'il aurait du mal à comprendre, mais je ne sais pas comment cela fonctionne aux Etats-Unis. Je ne sais pas comment cela fonctionne. Je ne sais pas si on aurait fait tout de suite appel à un interprète ou si on l'aurait interrogé uniquement en anglais, je n'en sais rien.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Merci beaucoup. Lorsque vous avez été détenue, vous avez dit que vous n'aviez vu le juge que quelques jours après, que la Guardia Civil était devant vous et que c'était le seul contact que vous aviez avec les autorités espagnoles. On est allé vous chercher à la sortie de votre cours d'espagnol. Vous avez dit que vous aviez été amenée au navire. Après, vous avez assisté à l'arraisonnement et aux perquisitions du « Louisa » et, les jours suivants, aux perquisitions du « Gemini », qui était en cale sèche à ce stade. Vous souvenez-vous s'il y avait quelqu'un de plus avec la Guardia Civil ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Non, il n'y avait personne. Je n'ai pas du tout été emmenée au poste de police ce premier jour. J'ai été ramenée au « Louisa » et il n'y avait que deux agents de la Guardia Civil.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : C'est tout – deux agents seulement ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Qui sont venus me chercher et m'ont ramenée au « Louisa », oui, deux agents.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Vous souvenez-vous si, au moment où vous avez été à bord du « Louisa » et le moment de la perquisition, le jour suivant quand s'est produite la perquisition du « Gemini III », vous souvenez-vous si le secrétaire judiciaire – j'emploie les mots en espagnol, mais cela équivaut à un greffier du tribunal – si le secrétaire judiciaire ou le greffier était à ce moment-là à bord du

1 « Louisa » et du « Gemini » alors que y vous étiez?

2

3 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Le greffier ? Non, il y avait juste les
4 agents de la Guardia Civil et, comme je l'ai dit, les messieurs de Madrid en costume
5 civil, qui m'ont amenée là où se trouvait le « Gemini ».

6

7 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Je vous prie encore d'essayer de vous rappeler ce
8 qui s'est passé ce jour-là car vous êtes sous serment.

9

10 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Excusez-moi, Monsieur le Président. Je
11 m'oppose à ce que cette juriste donne des leçons au témoin en lui rappelant sans
12 cesse qu'elle est sous serment. Il n'y a pas lieu de le faire et je m'y oppose très
13 fermement.

14

15 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez l'interprétation, Madame ?

16

17 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : L'interprétation se fait en même temps que
18 M. Weiland s'exprime. Pouvez-vous répéter, je vous en serais très reconnaissante.

19

20 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Weiland, il semble que
21 Mme Escobar Hernández n'ait pas saisi l'interprétation. Elle vous entendait vous et
22 l'interprétation en même temps. Auriez-vous l'obligeance de répéter ce que vous
23 disiez ?

24

25 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président. Je crois que
26 Mme Escobar Hernández parle très bien anglais, mais pour que les choses soient
27 claires, je dois m'opposer à ce qui se passe. Au début, elle a rappelé au témoin
28 l'importance de la déclaration sous serment, et je n'ai rien dit alors que cela n'est pas
29 admissible. Elle persiste. Cette méthode d'interrogation d'un témoin est déplacée. Je
30 m'oppose très fermement à ce qu'elle rappelle sans cesse au témoin qu'elle est sous
31 serment. Cela implique qu'elle donne des réponses erronées. Je m'y oppose. Cela
32 n'est pas convenable.

33

34 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur Weiland. Madame
35 Escobar Hernández, lorsque vous dites au témoin qu'elle est sous serment,
36 qu'entendez-vous par là exactement ? Evoquez-vous la déclaration qu'elle a faite ici
37 ou bien devant les autorités espagnoles ?

38

39 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci, Monsieur le Président, pas tout à fait. Dans
40 ma première intervention, lorsque j'ai dit au témoin qu'elle est sous serment, c'est
41 pour la remercier très vivement de la responsabilité qu'elle accepte. Ce n'est pas
42 mon intention de faire pression sur le témoin. C'est tout simplement pour constater
43 un fait qui est très important dans le système judiciaire espagnol et dans d'autres
44 systèmes judiciaires et, bien sûr, devant le Tribunal international du droit de la mer.

45

46 Je ne fais pas référence constamment, dans mon interrogatoire, au fait que madame
47 est sous serment. Je ne l'ai dit qu'une seule fois. Je l'ai dit parce que c'est utile pour
48 le Tribunal, tout simplement. Quand je fais référence au serment, je me réfère tout
49 simplement au serment qu'elle a prêté ce matin devant cet honorable Tribunal. C'est
50 tout. Si vous préférez que je ne fasse pas référence à cela, je peux garder le silence,

1 mais c'est un fait qu'elle a prêté serment. Je n'essaie que de l'aider et, bien sûr, de
2 rappeler ce fait et de lui demander de se le rappeler. C'est tout, Monsieur le
3 Président, je n'ai aucune autre intention. En tout cas, Monsieur le Président, je me
4 permets de dire que nous sommes dans une procédure dans laquelle la déclaration
5 d'un témoin se base sur l'interrogatoire de la partie qui appelle le témoin, le contre-
6 interrogatoire, et il serait possible que le témoin soit à nouveau interrogé. Jamais je
7 n'ai essayé d'intervenir au moment où le co-agent de Saint-Vincent-et-les
8 Grenadines était en train de poser des questions. C'est ce que je voulais dire,
9 Monsieur le Président. Si vous ne voulez pas que je me réfère au serment, pour moi
10 ce n'est pas nécessaire, cela figure au procès-verbal de la session.

11
12 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, Madame. Je crois
13 qu'il est bien clair que le témoin est toujours couvert par la déclaration solennelle
14 qu'elle a faite ce matin. Il n'est pas nécessaire de le répéter. Merci.

15
16 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Alors, je ne le ferai pas, Monsieur le Président.

17
18 Je reviens à la question que je venais de vous poser. Vous souvenez-vous si, lors
19 de la perquisition, au moment où vous avez été détenue, il y avait un greffier, un
20 secrétaire judiciaire ? Y avait-il une commission judiciaire en charge de cette activité
21 ou tout simplement y avait-il seulement des agents de la Guardia Civil ?

22
23 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Encore une fois, deux policiers sont
24 venus me chercher et m'ont emmenée sur le « Louisa ». Il y avait beaucoup de
25 monde. Personne ne m'a montré un insigne, personne ne s'est présenté comme
26 greffier, agent judiciaire ou autre. Donc, je ne sais pas.

27
28 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci, Madame.

29
30 Au moment où vous avez été détenue par la Guardia Civil, les agents de la Guardia
31 Civil, vous ont-ils lu votre droit constitutionnel, vos droits fondamentaux d'après la
32 Constitution espagnole ?

33
34 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Ils m'ont lu mes droits. Lorsque
35 nous avons vu le « Gemini », Anna était là et a traduit ce qu'ils disaient.

36
37 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci.

38
39 Avez-vous été informée que vous pouviez communiquer avec quelqu'un de votre
40 famille ?

41
42 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne me souviens pas de ce qu'étaient
43 ces droits. Peut-être l'ont-ils dit mais on ne m'a pas donné l'occasion de le faire.

44
45 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Avez-vous été informée que vous aviez le droit de
46 nommer un avocat ?

47
48 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que ces droits m'ont été lus, oui.
49 Là encore, j'étais bouleversée, je n'écoutais pas vraiment au moment où on m'a lu
50 ces droits, parce que j'étais sous le choc de mon arrestation. Je ne me souviens pas.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Avez-vous été informée que vous aviez le droit de passer un examen médical pour garantir votre situation personnelle devant un hôpital ou un médecin en Espagne ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Encore une fois, je suis désolée, je ne me souviens pas exactement de ce qui m'a été dit, des droits qui m'ont été lus.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : En tout cas, vous ne pouvez pas dire que tout cela ne vous a pas été communiqué. Vous avez le sentiment de ne pas vous rappeler. Mon interprétation est-elle correcte ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Merci beaucoup.

Vous avez eu un interprète pour traduire de l'espagnol vers l'anglais, ce qui était en plus votre droit.

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Anna n'a pas été désignée comme mon interprète. Elle était présente en tant qu'amie. Elle m'a juste traduit ce que disait l'agent.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Vous avez eu un interprète. Quelqu'un vous interprétait-il ce que l'agent vous disait ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Vous avez eu un avocat ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : J'ai vu mon avocat le vendredi matin. C'est la première fois que je le voyais.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Merci. Pourriez-vous nous dire si vous avez nommé directement un avocat ou si l'avocat a été nommé par le juge dans la procédure du système de l'assistance judiciaire gratuite. C'est vous ou le juge qui a nommé l'avocat ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais pas. Je n'ai rien eu à faire avec cela. Je suis arrivée vendredi matin et un homme m'a abordée en se présentant comme mon avocat.

Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ : Vous avez dit dans votre déclaration préalable que vous pensiez que c'était votre père qui avait envoyé l'avocat pour vous aider. Pouvez-vous le confirmer ?

Mme AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je pensais que c'était mon père ou le patron de mon père qui avait fait appel à cet avocat.

1 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Dans ce cas, vous avez eu le droit de pouvoir
2 choisir votre avocat.
3
4 Pour ce qui fait référence aux conditions de détention, vous nous avez dit à plusieurs
5 reprises qu'il n'y avait pas de policiers de sexe féminin parmi les agents qui vous ont
6 détenue, qui vous ont gardée à vue. Il n'y avait pas de femmes agents de la Guardia
7 Civil, agents de police. Vous pouvez le confirmer ?
8
9 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je le confirme.
10
11 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous avez été détenue en même temps que les
12 deux membres de l'équipage de nationalité hongroise, des hommes. Avez-vous été
13 détenue et gardée par la police nationale de l'Espagne avec deux hommes ?
14
15 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, j'étais dans une cellule toute seule.
16
17 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci. Dans la salle toute proche de la cellule où
18 vous étiez, y avait-il d'autres messieurs, y avait-il des femmes ou étiez-vous toute
19 seule ?
20
21 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pendant le week-end, j'ai entendu des
22 voix d'homme dans d'autres cellules. Je n'ai vu personne d'autre.
23
24 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous n'avez vu personne, homme ou femme,
25 proche de vous ?
26
27 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non. Il y avait juste l'agent qui entrait
28 pour me donner à manger. A part lui, je n'ai vu personne.
29
30 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci beaucoup.
31
32 Vous avez parlé du fait que, pendant votre détention, vous aviez été dans des
33 situations absolument pénibles, que la situation était terrible. Je ne veux pas revenir
34 sur la cellule qui était plus grande ou plus petite, etc. Je ne veux pas revenir sur
35 cela. Mais j'aimerais vous poser quelques questions. La situation était tellement
36 terrible que, à votre avis – vous venez de le déclarer, c'est votre sentiment, je n'ai
37 rien à dire à cet égard – vous étiez tellement stressée que la situation était
38 insupportable. A peu près, si je me souviens bien.
39
40 Tenant compte de cela, qu'avez-vous fait ? Avez-vous contacté votre avocat pour
41 présenter un recours et demander immédiatement votre liberté ? Avez-vous
42 présenté un recours de l'*habeas corpus*, très connu en Espagne et aux Etats-Unis ?
43
44 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non. J'étais très jeune et j'avais peur. Je
45 ne savais pas ce qui se passait. Je ne savais pas quelles questions je devais poser.
46 Je ne savais pas à qui faire appel. Je n'ai jamais rien demandé de tel.
47
48 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Votre avocat ne vous a pas conseillée non plus ?
49

1 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'était très difficile de communiquer
2 avec mon avocat sans interprète. Comme je l'ai déjà dit, j'ai rencontré cet avocat le
3 vendredi matin. C'était la première fois que je le voyais. Il m'a dit qu'il allait s'occuper
4 de tout, que j'allais récupérer mon passeport et que je pourrais rentrer chez moi.

5
6 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous avez compris que l'avocat vous disait –
7 j'imagine en espagnol – que tout allait bien aller, qu'il allait s'occuper de vous, qu'il
8 allait présenter une demande pour obtenir un écrit afin de demander le retour du
9 passeport. Est-ce cela ?

10
11 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Anna était là pour me voir au
12 tribunal le vendredi matin. Elle m'a expliqué ce que disait l'avocat.

13
14 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : D'accord. Anna était là, elle pouvait vous aider à
15 comprendre ce que l'avocat vous disait. Vous n'avez pas posé la possibilité
16 d'introduire une instance, un recours pour demander votre liberté immédiate ?

17
18 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Bien sûr que oui ! J'ai répété à maintes
19 reprises que je venais d'arriver en Espagne, que j'étais là pour des vacances, que je
20 voulais rentrer chez moi et que je voulais récupérer mon passeport. C'était très clair,
21 ce que je demandais !

22
23 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci.

24
25 Encore une autre question à cet égard sur l'aide que vous avez reçue. Vous êtes
26 une citoyenne des Etats-Unis. Les Etats-Unis sont très fiers d'essayer toujours de
27 défendre, d'accorder la protection à leurs nationaux à l'étranger. Par conséquent, ils
28 font toujours l'exercice de l'assistance consulaire.

29
30 Le consul des Etats-Unis à Séville a été notifié du fait que vous étiez détenue. Cela
31 a été fait tout de suite par fax. Je ne me souviens pas ce que vous avez dit dans
32 votre déclaration préalable. Êtes-vous allée, ou quelqu'un de votre famille est-il
33 allé, pendant la détention, chez le consul à Séville pour réclamer l'assistance
34 consulaire et la protection du consul des Etats-Unis à Séville ?

35
36 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, on l'a fait lorsque j'ai été libérée.
37 Lorsque ma sœur est venue me rendre visite, nous sommes allées à Séville pour
38 demander assistance au consulat.

39
40 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Ma question est tout à fait différente. Je parle de la
41 période de détention. C'est pendant la période de détention que vous étiez dans une
42 situation de pression très forte. Vous aviez une forte insécurité. Je serais dans cette
43 situation, j'appellerais tout de suite mon consul. Mais, je vous prie, Monsieur le
44 Président, d'exclure ce que je viens de dire. Avez-vous fait cette démarche auprès
45 du consul à Séville, compte tenu du fait que le consul était informé par les autorités
46 judiciaires et policières espagnoles qu'il y avait un ressortissant des Etats-Unis
47 détenu à Cadix ?

48
49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis désolé,
50 excusez-moi. Mme Escobar Hernández est en train d'évoquer un document qui n'a

1 pas été présenté au Tribunal. A deux reprises au moins, elle a dit que le consulat
2 avait été notifié. Elle a utilisé les termes « *tout de suite* », je crois. Or, cette pièce ne
3 figure pas dans le dossier. J'éleve donc une objection. Si elle savait que le juge avait
4 notifié le consulat, elle aurait dû verser ce document au dossier. Peut-être l'a t'elle
5 fait et c'est moi qui me trompe. Je voudrais voir ce document à l'écran.

6
7 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie. Je ne pense pas
8 que l'agent de l'Espagne se réfère à un quelconque document. Y a-t-il un document
9 qui figure dans les écritures ? Dans ce cas, pourriez-vous nous dire de quel
10 document il s'agit ?

11
12 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci, Monsieur le Président. Je vais faire une
13 remarque. J'avais fait une référence à un fait, je n'avais pas fait de référence à un
14 document concret. Mais, en tout cas, si vous regardez dans le contre-mémoire du
15 Royaume d'Espagne, dans l'annexe 6.1, un acte a été dressé par les autorités qui
16 ont détenu Mme Avella, que je vais lire en anglais :

17
18 (*lecture est donnée en anglais*) :

19
20 In Cádiz, at 22.00 hours on 3 February 2006, at the Civil Guard
21 headquarters, the Investigating Judge ordered the present report to be
22 issued, stating officially that :

23
24 At the above time, notification was sent by FAX to the United States
25 Consulate in the city of Seville of the arrest of ALBA JENNIFER
26 AVELLA...

27
28 Vous avez l'original en espagnol et la traduction en anglais. Je me réfère à
29 l'annexe 6, paragraphe 1.

30
31 **LE PRÉSIDENT** : Merci, Madame. C'est dans le document que vous avez déjà
32 présenté.

33
34 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci, Monsieur le Président.

35
36 **LE PRÉSIDENT** : Vous pouvez continuer.

37
38 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci.

39 Vous avez dit que votre passeport avait été retenu au moment de la détention et que
40 vous aviez fait une démarche pour demander le retour du passeport. Que s'est-il
41 passé à l'égard de ces démarches ? Quand avez-vous introduit la demande pour
42 obtenir le retour du passeport ? Vous vous rappelez ?

43
44 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je me souviens d'être allée à Séville
45 quelques semaines après ma libération pour demander assistance. C'est à ce
46 moment-là que j'ai redemandé mon passeport. Là encore, mon avocat a dit qu'il
47 s'occupait de tout. Je lui faisais confiance, je pensais qu'il allait le faire.

48
49 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Je comprends très bien que vous fassiez
50 confiance à votre avocat, c'est normal. Mais je ne vous pose pas cette question. Je
51 vous demande si votre avocat a demandé au juge qui a ordonné la rétention de

1 votre passeport de vous le rendre. Vous avez dit que cela avait été fait dans votre
2 déclaration préalable.
3

4 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact, c'est ce qui a été fait.
5

6 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Pouvez-vous nous dire si le juge a répondu à votre
7 demande, à votre pétition ?
8

9 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que la réponse a été « non »,
10 parce que je n'ai pas récupéré mon passeport.
11

12 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Mais vous ne savez pas s'il y a eu une réponse ?
13

14 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque j'ai vu le juge le lundi, mon
15 avocat a fait une déclaration en demandant la restitution de mon passeport. Le juge
16 a refusé et a dit qu'il fallait que je reste en Espagne, que je pouvais être libérée mais
17 que l'on ne me rendrait pas mon passeport.
18

19 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Pouvez-vous nous dire quelles étaient les raisons
20 invoquées par le juge pour dire : « *Non, je ne vais pas vous rendre votre*
21 *passeport* » ?
22

23 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : La seule explication, pour autant que je
24 me souviens, était que tant que l'enquête se poursuivait, je ne pouvais pas partir.
25

26 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous souvenez-vous si votre avocat vous avait
27 indiquée que la rétention du passeport était moins grave que toute autre mesure qui
28 pourrait être prise à votre égard par le juge ? Votre avocat vous a-t-il dit quelque
29 chose à cet égard ?
30

31 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, il ne m'a jamais rien dit de tel.
32

33 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci. Je comprends très bien que l'on fait toujours
34 confiance aux avocats quand on est dans une telle situation.
35 Une fois que vous avez été mise en liberté provisoire, et avant la date où l'on vous a
36 rendu le passeport, où avez-vous séjourné en Espagne ? Où avez-vous séjourné à
37 Cadix ?
38

39 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : En fait, j'étais à El Puerto de Santa
40 María. Un appartement a été trouvé pour moi et un autre pour les Hongrois, dans le
41 même immeuble. C'est là que je suis restée la plupart du temps, jusqu'à ce que
42 l'avocat de mon père arrive de Madrid et que lui et sa femme m'invitent à m'installer
43 chez eux, à Madrid.
44

45 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : A quel moment avez-vous su que vos camarades
46 de Hongrie avaient demandé aux juges de pouvoir séjourner à bord du « Louisa » ?
47 Qu'avez-vous fait à cet égard ?
48

49 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne me souviens pas de cela. Je ne
50 sais plus. Ils n'ont pas pu le faire, parce qu'ils avaient un appartement. Alors, ils sont

1 restés dans l'appartement. Je ne sais pas s'ils ont demandé à retourner sur le
2 « Louisa », je ne m'en souviens pas.

3
4 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : J'imagine que cela a dû coûter très cher.

5
6 Vous avez fait référence aux pertes et aux dommages que vous avez subis dans
7 votre travail et dans vos études aux Etats-Unis à cause de la détention dont vous
8 avez été l'objet en Espagne, à Cadix. Je peux bien comprendre ce que vous avez
9 dit. Pourriez-vous répondre à ma dernière question ? Est-ce que ces dommages
10 auraient été différents si vous aviez été détenue aux EÉtats-Unis ?

11
12 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je ne le pense pas. Cela aurait été
13 probablement la même chose. J'aurais perdu mon emploi, je n'aurais pas pu
14 travailler si j'avais été détenue aux Etats-Unis.

15
16 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci.

17
18 Pour finir, vous avez été obligée, comme vous venez de le dire, de rester en
19 Espagne jusqu'en novembre 2006. Pendant cette période ou après, une fois que
20 vous n'avez plus fait l'objet d'une procédure pénale, que cela a été décidé par le
21 juge, une fois que vous êtes restée en Espagne, une fois... Je m'excuse Monsieur,
22 comme on m'a passé une note, j'ai perdu le fil, je vous prie de m'excuser.

23
24 Vous venez de dire que vous avez subi des dommages importants au plan
25 professionnel et au plan de votre formation universitaire.. Vous venez de dire aussi
26 que, peut-être, la situation aurait été la même si vous aviez été détenue aux Etats-
27 Unis. Mais ma dernière question va dans une autre direction. Est-ce que vous avez
28 présenté un recours, une réclamation devant les autorités judiciaires ou
29 administratives espagnoles, une fois que le juge a déclaré que vous ne faisiez plus
30 l'objet d'une procédure pénale. C'est-à-dire que l'on n'a pas confirmé, que l'on n'a
31 pas dit que vous étiez innocente ; on a dit que vous sortiez de la procédure, mais
32 vous n'aviez pas déjà été accusée ou inculpée.

33
34 Avez-vous essayé de présenter un recours ou d'obtenir une indemnité auprès des
35 autorités judiciaires ou administratives espagnoles pour les faits que vous avez dû
36 affronter, ces dommages dont vous venez de parler ?

37
38 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je n'ai pas pu le faire. Lorsque l'on
39 m'a restitué mon passeport, je suis partie immédiatement aux Etats-Unis.

40
41 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Madame Escobar Hernández, il est
42 bientôt 16 heures 30. A ce stade, le Tribunal souhaiterait se retirer pour une pause
43 de 30 minutes. Nous poursuivrons l'audience à 17 heures 05, si vous en êtes
44 d'accord.

45
46 *(L'audience, suspendue à 16 heures 33, est reprise à 17 heures 04.)*

47
48 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant reprendre
49 l'audition. Madame Escobar Hernandez, vous avez la parole.

50

1 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci Monsieur le Président. Je voudrais
2 simplement poser deux ou trois courtes questions à Mme Avella.
3
4 Mme Avella, dans sa déclaration préalable, a dit qu'elle séjournait sur le bateau, elle
5 a même fait une évaluation de la situation du « Louisa » en disant qu'il était propre,
6 qu'il était en ordre. Je ne me souviens pas exactement des mots, mais c'est à peu
7 près cela sinon, Madame, vous me corrigerez, il n'y a aucun problème. Elle a fait
8 une évaluation du bateau. Pour ce faire, est-ce que je peux vous demander,
9 Madame, si vous avez visité toutes et chacune des parties du bateau ? Est-ce que
10 vous connaissez tout le bateau, les magasins, la direction du bateau, les logements,
11 etc. ?
12
13 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je n'ai pas passé beaucoup de
14 temps dans toutes les parties du navire, j'étais plutôt près de ma cabine et dans la
15 zone de la cambuse, mais c'était très propre.
16
17 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci Madame. Une dernière question. Ce matin,
18 dans votre déclaration, on vous a posé une question relative à une photographie qui
19 était incluse dans les annexes du contre-mémoire de l'Espagne, c'est une
20 photographie sur laquelle on peut voir des rochers, des objets un peu étranges au
21 premier regard, avec une structure pas trop habituelle à voir. Est-ce que vous
22 pouvez confirmer que vous avez vu ces objets sur le bateau ?
23
24 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai vu ce qui ressemblait à des
25 morceaux de béton, à des pierres.
26
27 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Mais en tout cas, vous avez vu les objets sur le
28 bateau ?
29
30 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
31
32 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci beaucoup, Madame. Une dernière question,
33 et ainsi j'aurai fini, Monsieur le Président, je vous le promets. Est-ce que cela n'a pas
34 appelé votre attention de trouver sur le bateau ce type d'objets ? Est-ce que cela n'a
35 pas touché votre curiosité pour savoir ce qu'était ce type d'objets ?
36
37 **Mme AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, on aurait dit des pierres. Je n'ai pas
38 eu la moindre curiosité à cet égard.
39
40 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : D'accord, merci. Merci Monsieur le Président. Pour
41 l'instant, à ce stade, c'est ma dernière question au témoin.
42
43 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les témoins qui ont été contre-
44 interrogés par la partie adverse peuvent se voir poser des questions
45 complémentaires par la partie qui les a appelés. C'est pourquoi je demande au co-
46 agent de Saint-Vincent-et-les Grenadines s'il souhaite poser des questions
47 complémentaires. Je rappelle cependant qu'un nouvel interrogatoire ne doit pas
48 servir à soulever de nouveaux points.
49

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous n'avons pas
2 d'autres questions.

3

4 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Mme Avella, merci pour votre
5 témoignage, votre audition est terminée. Vous pouvez vous retirer. Merci encore.

6

7 (*Mme Avella quitte la salle d'audience.*)

8

9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes prêts à produire notre
10 témoin suivant, Monsieur Mario Avella.

11

12 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le Tribunal va maintenant entendre le
13 témoin, Monsieur Avella. Faites entrer le témoin.

14

15 (*M. Avella est introduit dans la salle d'audience.*)

16

17 Je prie le Greffier de bien vouloir prendre la déclaration solennelle qui doit être faite
18 par le témoin.

19

20 **LE GREFFIER** : Merci, Monsieur le Président. Bonjour Monsieur Avella. Les témoins
21 sont priés de faire la déclaration solennelle visée à l'article 79 du Règlement du
22 Tribunal avant de déposer. Le texte de cette déclaration vous a été remis et je vous
23 prie de la prononcer.

24

25 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare solennellement, en tout honneur
26 et en toute conscience, que je dirai la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

27

28 **LE GREFFIER** : Merci, Monsieur Avella. Veuillez vous asseoir. Monsieur le
29 Président.

30

31 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au co-
32 agent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, Monsieur Weiland, et je le prie de
33 commencer l'audition du témoin.

34

35 **Interrogatoire de M. Avella par M. Weiland**

36

37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Avella, voulez-vous dire votre
38 nom pour le Tribunal?

39

40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Mario Avella.

41

42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quelle est votre nationalité ?

43

44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis citoyen des Etats-Unis d'Amérique.

45

46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Où vivez-vous actuellement ?

47

48 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'habite actuellement à Paris, en France.

49

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Parlez-nous un peu de votre famille. Nous
2 venons de voir votre fille Alba Avella. Avez-vous d'autres enfants ?
3

4 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai trois filles. Une a 32 ans, l'autre a
5 30 ans et la plus jeune, Alba, a 28 ans.
6

7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous vous avons prié de venir ici, de
8 Paris, pour vous interroger sur votre expérience concernant le « Louisa » et le
9 système judiciaire espagnol en général. Avant d'en arriver à ce point, je voudrais
10 vous poser quelques questions concernant vos antécédents professionnels.
11 Comment gagnez-vous votre vie aujourd'hui ?
12

13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis technicien naval, spécialisé dans
14 les systèmes hydrauliques sur les navires.
15

16 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Si votre fille vous présentait comme
17 mécanicien naval, ce terme correspondrait-il à certains des métiers que vous avez
18 pratiqués au fil des années ?
19

20 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : La mécanique navale, oui.
21

22 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Où se déroulent la plupart de vos activités
23 professionnelles ? A Paris ?
24

25 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je travaille dans toute la Méditerranée,
26 surtout dans le sud de la France, dans les chantiers navals de Marseille.
27

28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pouvez-vous nous donner un résumé de
29 votre carrière professionnelle, parce que nous avons entendu des
30 témoignages assez variés là-dessus ?
31

32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai passé une bonne partie de ma carrière
33 – une quinzaine d'années – à construire des bateaux en Floride. Ensuite, j'ai travaillé
34 à plusieurs étapes de ma vie dans le bâtiment, à construire des maisons.
35

36 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : L'avez-vous fait en partie dans l'Etat du
37 Colorado ?
38

39 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Au Colorado et au Texas, et plus
40 particulièrement dans les systèmes mécaniques qui entrent dans la construction de
41 maisons.
42

43 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vos antécédents de mécanicien naval
44 vous ont-ils été utiles pour travailler sur les systèmes mécaniques dans le bâtiment
45 résidentiel ?
46

47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
48

49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous travaillé dans la construction
50 navale à un âge précoce ?

1
2 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pouvez-vous répéter cette question ?
3
4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous travaillé dans la construction
5 navale ou l'entretien de navires à un âge relativement précoce ?
6
7 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, quand j'étais jeune, j'ai commencé à
8 travailler comme monteur et comme soudeur dans les chantiers navals de Brooklyn,
9 à New York.
10
11 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Comme soudeur ?
12
13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Comme monteur et comme soudeur.
14
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quel âge avez-vous aujourd'hui ?
16
17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai 54 ans.
18
19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous savons que vous avez passé un
20 certain temps en Espagne. Avant d'aller en Espagne, avez-vous jamais travaillé
21 dans le secteur du pétrole et du gaz ?
22
23 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'aller en Espagne, j'ai travaillé au
24 Guyana, en Amérique du Sud, sur un projet de récupération du méthane.
25
26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Comment en êtes-vous venu à travailler
27 au Guyana ?
28
29 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je travaillais pour une filiale de Sage
30 Maritime Research.
31
32 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Sage est l'entreprise propriétaire du
33 « Louisa », est-ce exact ?
34
35 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact.
36
37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et le « Gemini III » ?
38
39 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact..
40
41 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc cette société au Guyana faisait
42 partie du réseau d'entreprises du propriétaire de Sage ?
43
44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.
45
46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qui est le propriétaire de Sage ?
47
48 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est Monsieur John Foster.
49

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : D'après votre expérience au Guyana et
2 avec M. Foster en général, est-ce que vous savez si M. Foster a des antécédents
3 dans l'industrie pétrolière et gazière?
4

5 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je crois que la Sage a une longue
6 expérience de la prospection gazière et pétrolière au Texas, aux Etats-Unis en
7 général et dans d'autres endroits du monde.
8

9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Aviez-vous jamais travaillé outre-mer
10 avant ce voyage au Guyana ?
11

12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
13

14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous jamais participé à des
15 campagnes de recherche d'épaves ou à des chasses au trésor au cours de votre
16 carrière ?
17

18 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
19

20 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pouvez-vous dire au Tribunal pourquoi
21 M. Foster et Sage se sont lancés dans l'acquisition du « Louisa » et dans cette
22 expédition en Espagne ? Qu'en pensez-vous ?
23

24 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pour autant que je comprenne ce projet,
25 nous devons cartographier les fonds marins et faire des recherches – levés
26 géologiques, etc. – à des fins d'exploration pétrolière.
27

28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Savez-vous comment Sage en est venue
29 à s'intéresser à la prospection dans cette partie du monde ?
30

31 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois qu'ils avaient des informations qui
32 leur ont été communiquées, comme des recherches préliminaires ou une étude qui
33 avaient été faites pour...
34

35 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais vous montrer l'annexe 31, page 3.
36 Il s'agit d'une lettre datée du 18 décembre 2003 qui a été adressée à M. Foster par
37 NEFCO EXPLORATION. Vous voyez cette lettre ?
38

39 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
40

41 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et vous voyez qu'en décembre 2003
42 M. McAfee proposait des équipements pour l'exploration d'hydrocarbures dans la
43 baie de Cadix ?
44

45 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
46

47 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que c'est le genre de propositions
48 ou d'informations préliminaires dont vous venez de parler et qui ont incité M. Foster
49 et la société Sage à se rendre dans cette zone de l'Espagne ?
50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, évidemment.
2
3 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais vous montrer maintenant une
4 carte de la zone que M. McAfee a également fournie à M. Foster. Je sais que nous
5 avons beaucoup de cartes dans cette affaire, et nous en verrons certainement de
6 bien meilleures, mais celle-ci est la carte envoyée par M. McAfee à M. Foster dès
7 décembre 2003. Est-ce bien cela ?
8
9 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne vois pas de date sur cette carte, mais
10 je suppose qu'elle était annexée à la lettre.
11
12 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Exact. Donc, pour finir, M. McAfee
13 fournissait dans cette lettre certaines informations préliminaires sur des questions de
14 gravimétrie. Voyez-vous cela, Monsieur ?
15
16 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
17
18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ce n'est pas votre domaine d'expertise,
19 n'est-ce pas ?
20
21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pas du tout.
22
23 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Mais vous avez quand même été engagé
24 en raison de votre aptitude à travailler sur des navires et de votre expérience
25 professionnelle, n'est-ce pas ?
26
27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.
28
29 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pouvez-vous dire quelques mots au
30 Tribunal au sujet de l'acquisition du « Louisa » et du rôle que vous avez joué dans
31 cette opération ?
32
33 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Le « Louisa », cargo polyvalent, a été
34 acquis à Jacksonville, en Floride. Il a été réaménagé de façon à ce qu'il puisse
35 procéder aux levés nécessaires à la prospection.
36
37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A quoi avait servi ce navire auparavant ?
38 Qu'est-ce qu'il avait fait avant son acquisition par Sage ?
39
40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Comme je l'ai dit, le navire était à quai à
41 Jacksonville, en Floride, et il était en bon état de marche. Son réaménagement a
42 donc consisté, pour l'essentiel, à installer les équipements nécessaires aux travaux
43 d'exploration (« survey ») que nous souhaitons faire.
44
45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quel type d'équipement était nécessaire ?
46 Je ne vous demande pas de faire l'inventaire de tout ce que vous avez mis sur le
47 navire, mais d'indiquer aux membres du Tribunal comment vous l'avez réaménagé.
48
49 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Outre les travaux nécessaires pour mettre
50 le « Louisa » aux normes et le préparer à prendre la mer, il a fallu le doter de

1 matériel de plongée, de sonars, etc. Oui, c'est tout ce que je sais pour ce qui est du
2 matériel d'exploration (« survey »).
3
4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons revenir sur certaines des
5 utilisations de ces équipements. Etiez-vous au courant du genre d'autorisation et de
6 permis dont Sage aurait besoin pour se rendre dans la baie de Cadix et y mener ses
7 activités ?
8
9 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pendant la période où je travaillais sur ce
10 navire et où je le mettais en état, j'ai été informé du fait que nous avons obtenu des
11 permis, des autorisations pour travailler au large des côtes de l'Espagne.
12
13 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Etes-vous au courant du fait que
14 M. Foster a été approché par quelqu'un qui avait un permis et qui lui a proposé une
15 *joint venture* ?
16
17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
18
19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Etes-vous au courant du fait qu'un contrat
20 a été signé avec une société espagnole dénommée Tupet ?
21
22 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
23
24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous rappelez-vous les principales
25 stipulations de ce contrat ?
26
27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que le contrat nous donnait le droit
28 de travailler dans la zone grâce aux permis que détenait la société espagnole, et
29 qu'il nous obligeait à partager toutes les données que nous collecterions pendant
30 nos travaux là-bas.
31
32 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le principal actionnaire de la Tupet
33 s'intéressait aux épaves, aux épaves de navire. Êtes-vous au courant de cela ?
34
35 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis au courant.
36
37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le contrat prévoyait donc que si, par
38 hasard, on découvrait une épave, la Tupet se chargerait de la suite à lui donner ?
39
40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis au courant.
41
42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et ils se chargeraient de demander de
43 nouveaux permis ?
44
45 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, ils se chargeraient d'obtenir tous les
46 permis nécessaires pour poursuivre leurs travaux.
47
48 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc Foster souhaite prospecter au plus
49 vite, il signe un contrat avec la société Tupet qui a un permis, et il vous envoie en

1 Espagne pour donner suite au projet pour lui-même et ses sociétés pétrolières. Est-
2 ce comme cela que ça c'est passé en gros ?
3

4 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, il a envoyé le navire en Espagne et j'ai
5 été embarqué comme mécanicien de bord.
6

7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que, avant même que le
8 « Louisa » ait quitté Jacksonville, Sage a envoyé du personnel pour commencer à
9 collecter des données ?
10

11 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Dès avant l'arrivée du « Louisa », il y avait
12 eu des levés dans le golfe de Cadix.
13

14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : C'étaient des employés de Sage. Quel
15 genre de bateau ou d'embarcation ont-ils utilisé pour procéder à ces travaux
16 préliminaires ?
17

18 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne connaissais pas ce bateau, mais
19 c'était un bâtiment de service d'environ 11 mètres.
20

21 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce qu'ils remorquaient quelque
22 chose ? L'image que vous voyez sur l'écran maintenant, c'est bien le « Gemini »,
23 n'est-ce pas ?
24

25 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
26

27 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A votre connaissance, est-ce que le
28 navire utilisé pour ces études préliminaires était semblable au « Gemini » ?
29

30 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, du type bâtiment de servitude.
31

32 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quel genre d'instruments ont été
33 effectivement embarqués ?
34

35 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : De façon générale, les instruments
36 embarqués devaient être des sonars à balayage latéral et des magnétomètres à
37 césium.
38

39 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que c'est le genre de matériel que
40 M. McAfee proposait dans sa lettre de décembre 2003 ?
41

42 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Dans la lettre que je viens de lire ? Oui.
43

44 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous dites que certaines de ces données
45 avait été collectées avant l'arrivée du « Louisa » en Espagne ?
46

47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact.
48

49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Alors, quels plans avaient été faits pour
50 l'utilisation du « Louisa » et vos propres activités après votre arrivée ?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Le plan était d'employer le « Louisa » à faire des levés de suivi et des travaux de recherche à partir des données collectées avant l'arrivée du « Louisa ».

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons une télécopie d'une carte qui a été établie en 2004, avant l'arrivée du « Louisa » si je ne m'abuse. Est-ce que vous reconnaissez cette carte ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je l'ai déjà vue.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Vous pouvez voir que les coordonnées ont été supprimées de cette carte pour des raisons de confidentialité.

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : C'est une pratique habituelle.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Etiez-vous au courant que Sage attribuait une grande valeur à cette carte ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Et après que vous êtes arrivé sur les lieux avec le « Louisa », est-ce que vous-même et le personnel chargé par Sage de faire le travail de suivi avez cherché à exploiter les indices suggérés par cette carte ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : A partir des données initiales figurant sur cette carte, oui.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais revenir un peu en arrière. Quand que le « Louisa » est-il arrivé dans la zone de Cadix ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Vers mi-août 2004.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Que faisiez-vous à l'origine ? Vous avez accompagné le navire ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne l'équipement du navire, je voulais revenir en arrière pour vous poser une question sur un sujet très délicat, qui est le fait que, apparemment, le « Louisa » avait à bord cinq fusils dans une sorte de coffre-fort. Auriez-vous quelque chose à dire au Tribunal sur l'acquisition de ces fusils et la raison pour laquelle ils ont été acquis ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Je sais que pour préparer ce voyage et le navire en général, nombre d'études ont été faites et que l'une d'entre elles était un plan de sécurité établi pour le navire. Or ce plan de sécurité prévoyait l'acquisition et le stockage de ce genre d'armes.

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Selon ce que vous connaissez de Sage et
2 de FOSTER, est-ce que ce dernier avait déjà monté, lui-même ou par le truchement
3 d'une de ses sociétés, une expédition maritime du genre de celle à laquelle vous
4 étiez associé ?
5
6 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, c'était apparemment la première fois
7 que Sage entreprenait une expédition maritime.
8
9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Il n'attendait pas de vous que vous
10 commandiez le navire ?
11
12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je ne suis pas qualifié.
13
14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous n'êtes pas qualifié. Or en décembre
15 2010, le défendeur en l'espèce a suggéré que vous étiez en réalité le capitaine du
16 navire, et il a prétendu apporter la preuve que le commandant du navire avait été
17 capturé à Lisbonne.
18
19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, c'est une erreur.
20
21 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je vous pose maintenant une question : si
22 vous n'étiez pas le commandant du navire, qui était le commandant et comment est-
23 ce que Sage a recruté l'équipage du navire ?
24
25 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : L'équipage avait été recruté et le navire
26 était géré par une société de gestion de navires de Glasgow, en Ecosse, nommée
27 ASP SeaScott. Le rôle de ces sociétés de gestion est de s'occuper des systèmes de
28 sécurité, de la sûreté, du recrutement et de l'administration des équipages, et c'est
29 ce qui a été fait dans ce cas, la société a recruté un commandant qui était de
30 nationalité hongroise, comme d'ailleurs les autres membres de l'équipage.
31
32 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Il y avait combien de membres dans
33 l'équipage ?
34
35 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : L'équipage minimum du navire était de
36 sept. En fait, il y a eu huit membres d'équipage hongrois pour la traversée.
37
38 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous rappelez-vous le nom du
39 commandant ? Je ne suis pas sûr que son nom figure dans le dossier.
40
41 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : On l'appelait « capitaine Laszlo », mais je
42 ne connaissais pas son nom de famille. Il était difficile à prononcer, en plus, donc on
43 l'appelait simplement capitaine Laszlo.
44
45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons eu un témoignage sur deux
46 membres d'équipage qui ont eu la malchance de se trouver à bord en février 2006 :
47 M. Zsolt et M. Sandor. Aviez-vous fait leur connaissance ?
48

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'était aussi des hongrois qui faisaient
2 partie de l'équipage d'origine, ils avaient été affectés ailleurs puis ils étaient revenus.
3 Ils nous étaient fournis par la société de gestion.

4
5 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous aviez aidé Sage à
6 prendre ASP SeaScott comme société de gestion maritime, en faisant une
7 recommandation en ce sens?

8
9 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que c'est moi qui avais été d'abord
10 en contact avec ASP SeaScott et j'étais chargé d'assurer la liaison pour quelques
11 aspects de la gestion technique du navire.

12
13 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'est-ce qui avait fait choisir cette
14 société ASP SeaScott ?

15
16 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : On l'a choisie parce qu'elle avait une
17 excellente réputation pour la gestion maritime, et qu'elle avait l'expérience de navires
18 comme le « Louisa ».

19
20 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et quelle était la classification du navire ?
21 Est-ce qu'il a été classé après qu'il a été acquis, et avant de partir en navigation ?

22
23 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : En fait, il était déjà classé GL lorsqu'on l'a
24 acquis. C'est la société de classification Germanischer Lloyd qui a fait tous les audits
25 du navire, et c'est resté comme ça, le navire naviguait en Classe GL.

26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons devant nous un facsimile de
27 l'annexe 24 qui se rapporte à l'acquisition des armes à feu qui se sont trouvées à
28 bord. Est-ce que l'on pourrait nous présenter le haut de ce formulaire ?... On voit que
29 c'est un formulaire officiel du Bureau for Alcohol, Tobacco and Firearms du
30 Département du Trésor des Etats-Unis. Connaissez-vous ce document précis,
31 Monsieur Avella ?

32
33 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est un document qui est utilisé aux
34 Etats-Unis pour l'acquisition d'armes.

35
36 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et qui était responsable des achats au
37 moment où vous étiez en train de rééquiper le « Louisa » ?

38
39 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Au moment de ce réarmement du navire en
40 Floride, le responsable des achats était Charles Fornabio.

41
42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je vois son nom ici et d'ailleurs sa
43 signature. Lorsque ASB SeaScott a indiqué dans son plan de sécurité que vous
44 étiez censés avoir des armes à feu à bord, est-ce que c'est de cela qu'il s'agissait ?

45
46 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

47
48 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc le responsable des achats est allé
49 acheter des armes ?

50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
2
3 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que cela vous a paru bizarre, ou
4 particulièrement inapproprié ?
5
6 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, pour moi ce ne l'était pas. C'était
7 indiqué dans le plan de sécurité, donc cela ne m'a pas paru bizarre.
8
9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je vois que ce formulaire parle de trois
10 fusils Bushmaster XM 15 achetés pour être placés à bord du navire, et on a
11 l'impression que c'était en juillet, à la fin de juillet 2004, avant le départ du navire.
12 C'est bien ça ?
13
14 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'était sans doute avant notre départ.
15
16 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que c'était des armes
17 automatiques ou non, si vous savez la différence ?
18
19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne suis pas expert dans ce domaine,
20 mais ce n'étaient certainement pas des armes automatiques, pour autant que je
21 sache.
22
23 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pouvons-nous passer au numéro 25 ? Je
24 ne veux pas m'attarder sur ce point, il est tard déjà, mais c'est un autre de ces
25 formulaires, n'est-ce pas Monsieur Avella ?
26
27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
28
29 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Si vous regardez à la page 2, vous voyez
30 que M. Fornabio a acheté les deux autres, des XM 15 Bushmaster, pour les mettre à
31 bord du navire le même jour. C'est bien ça ?
32
33 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
34
35 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc il n'y a pas de secret : le « Louisa »
36 est parti de Jacksonville, en Floride, en août avec ces cinq fusils à bord.
37
38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet.
39
40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : En fait, il y avait également un fusil de
41 chasse, n'est-ce pas ?
42
43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, il y avait un fusil de chasse à bord
44 quand le navire a été acheté, on l'a trouvé lors du nettoyage général du navire.
45
46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et on l'a mis avec les autres fusils ?
47
48 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
49

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons un témoignage au sujet de la
2 méthode d'entreposage de ces armes. J'hésite un peu à parler de détails, mais
3 comme apparemment les armes à feu sont une partie importante de l'enquête
4 menée à Cadix depuis sept ans, parlons un peu de l'entreposage de ces armes à
5 bord. Pourriez-vous dire exactement au Tribunal comment ces fusils et le pistolet
6 étaient rangés à bord du « Louisa » ?
7

8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Certainement. La société de gestion a
9 donné pour instruction de mettre les armes à feu sous clé à chaque fois qu'un navire
10 navigue avec des armes à bord. En fait, on a installé à bord un coffre-fort qui a été
11 scellé dans une cloison.
12

13 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc vous avez fait apporter un coffre-
14 fort et l'avez fait sceller dans une cloison.
15

16 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.
17

18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce qu'il était également derrière autre
19 chose ?
20

21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, le coffre-fort était dans une armoire en
22 acier avec un cadenas sur la porte.
23

24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc le coffre-fort était dans une armoire
25 en acier avec un cadenas, et c'est dans cette armoire que se trouvait le coffre-fort où
26 étaient les fusils ?
27

28 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il y avait un coffre-fort dans une armoire en
29 acier, et les fusils étaient dans le coffre-fort, oui.
30

31 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qui avait accès à ces armes à feu quand
32 le navire était au port, surtout, point le plus important, pendant que le navire se
33 trouvait à El Puerto de Santa María ?
34

35 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Personne, sauf le capitaine.
36

37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Aviez-vous la combinaison du cadenas
38 de l'armoire ?
39

40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
41

42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que ces armes ou plusieurs de ces
43 fusils ont été sortis et utilisés pendant que vous étiez en Espagne ?
44

45 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
46

47 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous souvenez-vous qu'ils aient jamais
48 été sortis ?
49

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : A Jacksonville, avant que le navire ne
2 quitte les Etats-Unis, oui, des exercices d'entraînement ont eu lieu.
3

4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je reviens à votre arrivée dans la région
5 de Cadix, vers la mi-août 2004. Le navire mouillait-il dans le port ? Comment cela
6 s'est-il passé ?
7

8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque le « Louisa » est arrivé en août, on
9 l'a ancré au large.
10

11 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Combien de temps ?
12

13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il est resté mouiller au large jusqu'à environ
14 octobre de cette année. Je ne me souviens plus de la date exactement où il est allé
15 mouiller dans le port, mais c'était au début d'octobre.
16

17 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le capitaine Laszlo est-il resté avec vous
18 pendant tout le temps que le navire a été ancré dans la baie ?
19

20 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Tout le temps. C'était toujours lui le
21 capitaine.
22

23 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le navire a-t-il été déplacé
24 périodiquement ?
25

26 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il a été déplacé et a été ancré à différents
27 endroits au large, oui.
28

29 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pour quoi faire ?
30

31 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pour permettre au navire auxiliaire de faire
32 un travail de levés supplémentaires.
33

34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quel genre de travail ? Qu'entendez-vous
35 par travail de levés supplémentaires ?
36

37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : A ce que je comprends, les données que
38 nous avons acquises avant l'arrivée du navire avaient besoin d'être encore vérifiées
39 et il fallait des informations supplémentaires. Par conséquent, le navire auxiliaire
40 laissait le « Louisa » dans la zone où il se trouvait et les plongeurs allaient étudier ce
41 qu'il y avait au fond de la mer.
42

43 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : En décembre 2010, la délégation
44 espagnole a été extraordinairement intéressée par le fait que vous aviez ce matériel
45 de plongée à bord. Il n'y a que les chasseurs de trésors qui ont ce genre
46 d'équipement. Pourriez-vous expliquer au Tribunal avec plus de détails pourquoi des
47 gens qui font de la prospection sous-marine pour trouver du pétrole ou du gaz
48 auraient besoin de plonger pour jeter un coup d'œil au fond marin ?
49

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : L'objectif de ces plongées, c'est d'une part
2 d'observer la géologie du fond de la mer, et de l'autre d'enregistrer et d'observer
3 différentes formations pour vérifier ce qu'a montré le matériel électronique.
4

5 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez déjà dit qu'il y avait un contrat
6 avec Tupet, stipulant qu'au cas où vous auriez par hasard trouvé une épave ou des
7 traces d'une épave, vous auriez communiqué ces données à Tupet, qui donnerait
8 suite. Vous vous souvenez d'avoir dit cela ?
9

10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact.
11

12 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous jamais trouvé une épave ?
13

14 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
15

16 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons vu ce qu'on pourrait appeler
17 des pierres où des trous avaient été percés. Que savez-vous à ce sujet ?
18

19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je sais que j'ai vu ce genre d'objet à bord,
20 des pierres percées d'un trou, telles que vous les décrivez. C'est tout ce que j'en
21 sais.
22

23 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous en savez quoi ?
24

25 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Que c'étaient des pierres percées d'un
26 trou. C'est ce que c'était. Je ne sais pas les décrire autrement.
27

28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous-même, avez-vous jamais plongé et
29 remonté des objets qui pourraient être considérés comme objets façonnés pouvant
30 appartenir au patrimoine culturel de l'Espagne ?
31

32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
33

34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous eu une indication à bord du
35 navire que l'un des plongeurs aurait remonté quelque chose qu'il avait trouvé sur le
36 fond sableux ?
37

38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. En fait, ce que vous voyez ici, ce sont
39 des pierres que les plongeurs ont recueillies, on dirait qu'il pourrait s'agir de boulets
40 de canon rouillés
41

42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai cru comprendre que vous aviez dit
43 que vous pensiez avoir vu au moins une de ces pierres percées d'un trou sur le pont
44 du navire.
45

46 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je ne sais pas si ce sont les mêmes
47 pierres, mais elles y ressemblent.
48

49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous m'avez dit que vous aviez une idée
50 de l'usage de ces pierres. Pourriez-vous dire au Tribunal ce que vous avez

1 découvert en traversant la zone au large de Cadix et en observant les opérations de
2 pêche qu'on y mène ?
3
4 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai passé un certain temps là-bas,
5 pendant cette période, et il m'est apparu clairement que le type de pêche pratiqué
6 dans cette région du monde, est la pêche au filet, la pêche au thon. Les filets sont
7 étendus dans la mer, et ils sont lestés, car ils sont très longs.
8
9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, pensez-vous que ce sont des
10 pierres que l'on utilise pour lester les filets ?
11
12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est assez logique, en tout cas.
13
14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous ne dites pas que ces objets servent
15 nécessairement à lester des filets de pêche, n'est-ce pas ?
16
17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais pas s'ils sont utilisés pour cela,
18 mais il serait parfaitement logique de déduire que c'est le cas.
19
20 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quand vous en avez vu une sur le pont
21 du navire, avez-vous pensé que l'un des plongeurs avait dû remonter une de ces
22 pierres servant à lester les filets ?
23
24 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui
25
26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Après que vous êtes arrivé au navire en
27 2004, vous dites qu'il a mouillé au port en octobre ?
28
29 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, début octobre.
30
31 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous êtes resté à bord l'hiver ?
32
33 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pas tout l'hiver. Je suis rentré chez moi
34 pour Noël.
35
36 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Au printemps 2005, que se passait-il du
37 point de vue de la relation entre Sage et cette société Tupet ?
38
39 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Vers la fin du printemps 2005, je crois
40 savoir que les différents permis étaient parvenus à expiration en avril 2005.
41
42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Leur permis venait à expiration ?
43
44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
45
46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'est-ce que le propriétaire de Sage
47 vous a dit qu'il voulait qu'on fasse du navire ?
48
49 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : A ce moment-là, il m'a indiqué que nous
50 devrions commencer à préparer le navire pour retourner aux Etats-Unis.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : C'est ce qui s'est passé ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Non.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Pourquoi ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : L'équipage n'était pas au complet. Nous n'avions à ce moment-là que deux ingénieurs mécaniciens affectés par roulement au navire, parce qu'il était au port. Nous avons commencé à préparer le navire, à mettre tout en ordre pour pouvoir faire la traversée, c'est-à-dire charger du carburant, compléter l'équipage et assurer l'entretien nécessaire pour rendre le navire navigable, ainsi que faire réaliser des audits de la société de classification.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant du bateau auxiliaire « Gemini », où était-il à ce moment-là ? Nous parlons maintenant du printemps 2005 et de l'expiration du permis d'exploration.

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Généralement, le « Gemini » mouillait à côté du « Louisa », pour différentes raisons de maintenance et autres. Il y avait une autre société qui avait des permis pour travailler en Espagne aussi, et qui voulait louer le « Gemini ».

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Donc, une autre compagnie espagnole voulait louer le « Gemini » à Sage ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Le « Gemini » appartenait en fait à Sage, n'est-ce pas ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Il y a une question en suspens sur la nationalité du navire. Le « Gemini » était-il suffisamment grand pour avoir sa propre immatriculation, pour battre pavillon, en quelque sorte ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Il n'avait pas de pavillon particulier. Je ne connais pas très bien les critères de taille ou autres qui conditionnent l'immatriculation d'un bateau. Mais le « Gemini » était l'auxiliaire du « Louisa », et il n'avait en quelque sorte pas de pavillon propre.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Quelqu'un a dit qu'il s'intéressait à louer le « Gemini », alors que Sage était sur le point de mettre fin à ses opérations et de ramener le « Louisa » aux États-Unis. Je suppose que quelqu'un a décidé de louer le « Gemini » à cette autre société ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet.

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et vous, c'est vous qui avez décidé de
2 rester là pour veiller sur le « Gemini » et le « Louisa » ou on vous l'a demandé ?
3

4 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : En quelque sorte. J'étais déjà sur place et
5 j'étais chargé de rendre le « Louisa » apte à faire la traversée de retour ; et il entrait
6 dans mes attributions de veiller à la sûreté et à l'entretien du « Gemini » pendant la
7 période de location.
8

9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous travaillé avec la société qui
10 louait le « Gemini » pendant l'été 2005 ?
11

12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai été à bord à plusieurs reprises et je
13 suis sorti en mer avec le bateau en tant qu'ingénieur mécanicien, pour m'assurer
14 que tout marchait bien, et que le bateau était manié correctement, qu'on ne faisait
15 rien qui puisse l'abîmer.
16

17 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et cette autre société espagnole semblait
18 avoir des permis pour les activités qu'elle entendait mener, quelles qu'elles aient
19 été ?
20

21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je ne lis pas l'espagnol, mais les
22 permis indiquaient que nous étions autorisés à travailler au large des côtes
23 espagnoles.
24

25 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'étaient-ils censés faire ?
26

27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils s'occupaient...
28

29 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je sais que vous ne lisez pas l'espagnol
30 mais...
31

32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai cru comprendre, j'ai été informé qu'ils
33 faisaient des études d'environnement, des levés des strates sableuses.
34

35 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A propos, quel était le nom de cette
36 société ?
37

38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Plangas.
39

40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Plangas avait sa ou ses propres permis,
41 et vous êtes resté pour veiller à ce que le « Gemini » soit en bon état cet été-là. Est-
42 ce que Plangas a trouvé des épaves cet été-là, à votre connaissance ?
43

44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.
45

46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et vous, vous avez cherché des épaves
47 pendant l'été 2005 ?
48

49 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je n'avais pas assez de temps pour
50 ça.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons parlé de permis. En décembre 2010, nous avons appris, quand nous avons entamé les audiences ici, qu'apparemment Sage et Tupet n'avaient pas les autorisations qu'il fallait pour faire ce qu'ils faisaient. Pendant que vous étiez à travailler là-bas sur le « Louisa » en 2004, vous a-t-on jamais dit que ces autorisations n'étaient pas les bonnes ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Personne ne m'a jamais rien dit de semblable, non.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous avez jamais rencontré la police fédérale en mer quand vous travailliez à bord du « Louisa » ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Comme nous étions dans les eaux côtières de l'Espagne, il est évident que nous y étions. La Guardia Civil a arraisonné le navire à maintes reprises, je m'en souviens, pour contrôler nos autorisations, nos documents, et enquêter sur nos activités.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Si je comprends bien, vous dites que le « Louisa » et le « Gemini » travaillaient tout à fait ouvertement ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, bien sûr.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y avait pas de secret sur leurs activités ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Non, il ne pouvait pas y en avoir. Nous étions parfaitement visibles de la côte.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant à la fois du « Louisa » et du « Gemini », combien de fois, à votre avis, la police fédérale les a-t-elle arraisonnés et a-t-elle contrôlé vos documents ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Je dirais un minimum de cinq fois.

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Pendant que le « Gemini » était loué à Plangas, savez-vous si la Guardia civil a arrêté le « Gemini » pour inspecter ses documents ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui. J'étais à bord deux fois lorsque la Guardia civil a arrêté le « Gemini ».

M. WEILAND (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons vu une photo de « Gemini III », avec ses grands déflecteurs d'aluminium à l'arrière du navire. Y avait-il des déflecteurs à l'arrière du « Gemini » lorsqu'il a été arrêté par la Guardia civil ?

M. AVELLA (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Une fois, en tout cas lorsque la Guardia civil a arrêté le « Gemini », il avait ces déflecteurs.

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : En fait, vous avez dit qu'avant ces
2 déflecteurs d'aluminium, il y avait eu quelque chose d'autre. C'est bien cela ?
3
4 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, avant l'installation des déflecteurs, il y
5 en avait eu d'autres à bord.
6
7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : C'était pendant la période où il était loué
8 par Plangas ?
9
10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact.
11
12 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Les déflecteurs d'incendie étaient en
13 place pendant que le bateau était loué par Plangas ?
14
15 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
16
17 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous étiez à bord du « Gemini » au
18 moins une fois lorsque ces déflecteurs étaient en place et que la Guardia civil vous a
19 arrêtés ?
20
21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, ils n'étaient pas tout le temps à bord.
22 Ils étaient amovibles, en d'autres termes, et ils n'étaient donc pas tout le temps...
23
24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je vous demande de chercher dans votre
25 mémoire et de dire au Tribunal, si vous pouvez vous souvenir d'un moment où ils
26 étaient en place quand le bateau a été arrêté ?
27
28 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, parfaitement.
29
30 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Il y a une fois au moins dont vous vous
31 souvenez ?
32
33 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.
34
35 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que le propriétaire de Plangas a
36 été arrêté ou traîné en justice ou autre chose pour le fait d'avoir ces engins à l'arrière
37 de... ?
38
39 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non. Ils nous ont dit de reprendre nos
40 activités.
41
42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je crois qu'à ce
43 point de l'exposé de M. Mario Avella, nous allons parler de la visite d'Alba Avella et
44 des événements connexes. Je voudrais suggérer respectueusement que ce pourrait
45 être un moment tout indiqué pour une suspension.
46
47 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, Monsieur Weiland
48 Nous sommes parvenus à la fin de l'audience de cet après-midi. La procédure se
49 poursuivra demain matin. Nous reprendrons demain à 10 heures. L'audience est
50 levée.

1
2
3

(L'audience est levée à 17 heures 55.)